UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste **39707** ou **38307** - Tél. : **03 88 60 97 07** - Port. **: 06 73 59 92 32**
E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu
Site UNSA CUS : http://unsacus.e-monsite.com/ **Site UNSA UD 67 :** http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/

INFOS DERNIÈRES

N° 895 - 16 novembre 2017

CCFP : Le gouvernement choisit une baisse du pouvoir d'achat des agents publics

L'**UNSA Fonction publique** a voté **contre** le **report** d'**un** an du **protocole PPCR** et **contre** le **texte** sur la **CSG** lors du Conseil Commun de la Fonction Publique (**CCFP**) du **8 novembre 2017**.

L'**UNSA** avait décidé de participer au CCFP après avoir symboliquement boycotté la première réunion prévue le 6 novembre.

Depuis plusieurs mois, les **décisions** prises par le **gouvernement** sont autant de **signaux négatifs** :

- jour de carence, en cas de maladie,
- gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et pour 2018,
- hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée et sans gain de pouvoir d'achat,
- report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations).

Après la mobilisation du 10 octobre, après le rendez-vous salarial du 16 octobre, après la réunion du 24 octobre, le CCFP pouvait être pour le gouvernement l'occasion d'inverser le sens de ses décisions.

C'était toute la raison des amendements que l'**UNSA** a portés.

L'évolution de la rémunération des agents publics en 2018 sera négative, compte tenu de la hausse des cotisations retraites prévue le 1er janvier 2018.

L'**UNSA** estime que, en ne modifiant pas les projets de texte à l'ordre du jour, le gouvernement a choisi de ne pas reconnaître le travail des agents publics.

Il ne respecte pas la promesse du Président de la République alors candidat concernant le gain de pouvoir d'achat lié à la hausse de la CSG. Il remet en question la parole de l'Etat alors que le précédent Premier Ministre avait pris la décision d'appliquer le protocole PPCR.

Ces **décisions** se sont traduites par un **rejet des textes** par **toutes les organisations syndicales**.

ATSEM : Des propositions incohérentes et non satisfaisantes

Une **grande insatisfaction** des organisations syndicales a été exprimée lors de l'**Assemblée plénière** du **15 novembre 2017** du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (**CSFPT**).

Le gouvernement, après avoir annoncé son intérêt de reconnaître le métier des ATSEM, s'est borné à faire des propositions sans grand intérêt pour les agents.

L'**UNSA Territoriaux**, qui attendait un déroulement **de carrière** au sein d'une **même filière** et la **reconnaissance** de la **dimension éducative** de **leurs fonctions**, avait écrit au Ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB pour obtenir, à défaut de la création d'un cadre d'emplois spécifique aux ATSEM en catégorie B, un accès à la promotion au choix.

C'est pourquoi les représentants de l'**UNSA** ont défendu âprement l'ajout d'un accès par promotion interne à la catégorie B au texte du gouvernement *(seul un accès par concours au cadre d'emplois des animateurs est prévu).*

Celui-ci a été retoqué.

Les ATSEM, qui sont des agents essentiellement féminins, n'auront donc pas une vraie carrière, démontrant une fois de plus le peu d'intérêt du gouvernement pour la reconnaissance des métiers exercés par les femmes.

Les inégalités femmes/hommes ont encore de beaux jours devant eux… malgré les belles déclarations…

Réunion intersyndicale «Police municipale»

Le **21 novembre 2017** se tiendra une réunion intersyndicale **"Police municipale"**.

Elle aura notamment pour objet d'échanger sur l'**organisation du marché de Noël**.